

## **Comité Directeur**

**Du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 18h15**

**Présidence** : Pascal TRANQUILLE.

**Présents** : Mesdames Sylvie SILVESTRE, Charline TOURNEUR, Clothilde BRASSART et Messieurs Didier BARDET, François CLERCQ, Alain CRESSON, Antonio DOS SANTOS, Didier DUTILLEUX, Philippe FOURE, Roland GRAIN, Alain LECLERCQ, Cyril PAGE, Régis PATTE.

**Participant** : Messieurs Jean Christophe FAVEREAUX (Président de la CAS), Emmanuel BOISSIER (CTD PPF), Nicolas CAUVIN, Christophe DEMUYNCK (expert-comptable) et Wilfried LECLERCQ (Directeur).

**Absents excusés** : Messieurs LAVALARD Pierre et Emmanuel FIRMIN.

### **1. Approbation des PV du 8 juillet 2022**

Le PV du 8 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents tel que paru sur le site du DSF le 18/07/22.

### **2. Bilan Financier 2021/2022 et prévisionnel 2022/2023**

Chaque membre présent reçoit une copie du bilan financier avec le prévisionnel (Annexe 1) et ensuite Christophe DEMUYNCK, expert-comptable, donne les explications transmises en Commission des Finances en l'absence de Monsieur LAVALARD, Trésorier Général.

Parmi les questions, la baisse de subvention du cadre technique. Cela s'explique car Emmanuel BOISSIER est salarié de la LFHF détaché au DSF, d'où la baisse de produit.

Baisse de la masse salariale en raison des aides COVID dont a bénéficiées le DSF.

L'excédent financier permettra de subvenir au départ en retraite de Joël CRAPOULET mais également à l'informatisation de son remplaçant ainsi que des deux alternants pris au DSF pour la saison 2022/2023.

Pour le prévisionnel, une baisse au niveau des engagements a été anticipée ainsi qu'une augmentation de certaines charges salariales en raison de l'absence espérée d'aides COVID.

### **3. Intervention Jean Christophe FAVEREAUX, Président de la CAS**

Les renouvellements des licences arbitres sont en cours et il ne manque qu'une quinzaine de licence. Les demandes ont fait suite aux informations diffusées lors des Réunions de secteur et c'est une bonne chose. Cela a boosté les renouvellements.

La Coupe de France et le challenge CRCA seront couverts intégralement ce week-end, et la D3 entière également le 18/09/22.

Des stages de rentrée sont prévus les 3 et 10 septembre 2022 à Abbeville, Roye, Béthencourt, Flixecourt.

Un appel aux clubs avait été lancé début juillet pour l'accueil de ces journées, nous n'avons reçu que très peu de réponses.

Pascal propose la mise en place d'un Label « Club Partenaire du DSF » à définir et mettre en place. Cela pourrait éventuellement inciter les clubs à travailler avec le DSF.

20% de licence non renouvelée chez les jeunes arbitres. Actuellement nous avons entre 50 et 60 jeunes arbitres.

Une journée détente, ou de cohésion, est envisagée en fin de saison afin d'essayer de fidéliser nos jeunes arbitres. En effet, ces derniers sont très peu présents lors de la réunion de fin d'année. Le format est donc à faire évoluer pour attirer plus de jeunes arbitres.

Nous avons cette année un alternant qui sera dédié à l'arbitrage et précisément au recrutement et la fidélisation.

Il reste la question des frais d'arbitrage qui sera avancée lors de la réunion des clubs D1/D2 du 05/09/22.

Jean Christophe termine en félicitant Clothilde BRASSART qui est désignée sur un match de qualification à la Coupe du Monde Féminines en Azerbaïdjan la semaine prochaine.

Pascal prend la parole pour informer que nous devrions recevoir les dotations à destination de la CAS la semaine prochaine au plus tard. Il rappelle également que nous sommes toujours dans l'attente, depuis 2021, de réception d'une commande de 8.000€ effectuée via la FFF auprès de NIKE dans le cadre des sommes allouées par la FFF aux instances départementales.

## **L'ordre du jour de l'Assemblée Générale**

Sylvie relance à nouveau les membres du CD pour recevoir leur bilan d'activité pour la réalisation du rapport morale de la saison passée.

Ensuite Pascal reprend point par point l'ordre du jour qui est à valider définitivement afin de transmettre aux clubs avec la convocation et le bilan financier.

L'ordre du jour ne souffrant d'aucune remarque, il est validé tel que présenté (voir en annexe).

## **Etude des vœux :**

### **Vœux de l'AS GAMACHES :**

Pascal fait lecture du vœu de l'AS GAMACHES qui souhaite que l'engagement au Challenge CRCA (Coupe de la Somme Seniors) soit ouvert aux clubs jusqu'en R1. Actuellement les engagements sont limités à la R3, avec la possibilité pour les clubs évoluant au-dessus d'inscrire leur équipe 2 ou 3.

La parole est aux membres pour que chacun expose son point de vue sachant que le Président de la Commission des coupes, Pierre LAVALARD abonde dans le sens de l'AS GAMACHES.

Didier BARDET, Président délégué, explique que les clubs de Ligue ont leur propre Coupe qui n'est pas ouverte aux clubs de District, et que la Coupe de la Somme est avant tout pour les clubs évoluant en District.

Alain CRESSON explique que ce vœu est réalisé dans l'idée d'avoir de grosses affiches, source de recette financière pour les clubs.

Il avancé :

- L'obligation de modifier les règlements de ladite compétition en cas de validation quant :
  - o aux conditions participation
  - o à la date butoir d'entrée en lice des clubs concernés
  - o à l'obligation de faire évoluer l'équipe réserve selon le calendrier qui sera établi
  - o à la possibilité d'effectuer plus de tours en semaine
- l'attente des clubs de R2 et R1 qui après la Coupe de France doivent participer à la Coupe de la Ligue de la LFHF avant de redescendre en Challenge CRCA, ce qui implique la perte d'un à deux tours de challenge CRCA (auquel cas ces équipes entreraient directement en 1/8<sup>ème</sup> de finale) sur le première partie de saison.
- que selon le classement de ces équipes en championnat (maintien/accession), c'est bien souvent les équipes réserves qui évoluent dans les rencontres de CRCA ;

Après le tour de table, le Comité directeur émet donc sa réticence pour cette évolution concernant l'engagement des clubs à la Coupe de la Somme Seniors (Challenge CRCA).

#### **Vœux du FR AILLY SUR NOYE :**

Pascal fait lecture du vœu reçu précisant la demande suivante : « abroger le système actuel des amendes pour les AGE et AGO de sorte à revenir au précédent système d'amende forfaitaire tout en conservant les tarifs précédemment appliqués ».

La Compétence du barème financier, dernièrement présenté aux clubs lors de l'AG du 24/06/22, est de la compétence du Comité Directeur du DSF.

Cependant, le Comité Directeur n'est pas sourd aux observations des clubs et à leur propositions et sollicitations. Aussi, fort de ce constat et pour répondre à la demande du club d'Ailly sur Noye, le Comité Directeur s'engage à réfléchir à l'évolution de ces amendes qui feront l'objet d'une discussion lors de la préparation du prochain budget prévisionnel.

### **Intervention des membres, bilan présaison**

#### **Roland GRAIN, Santerre :**

Roland revient sur les réunions générales, et exprime la volonté de modifier le timing car ce fût long. Il faut alléger le contenu et ainsi avoir plus de temps encore pour la remise des médailles. Sinon bon déroulement, avec l'absence des clubs posant problèmes ce qui est regrettable.

#### **Philippe Foure, Amiénois et Jeunes :**

Il pense que les documents transmis lors de la réunion générale dans le Vimeu auraient pu et dû être diffusés dans chaque secteur.

Cette possibilité de livret avec des informations condensées pourrait permettre justement de gagner du temps lors de ces réunions.

Concernant les compétitions, la Coupe de France a repris ce week-end. Deux délégués ont été désignés, et il en sera de même ce dimanche pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Le Championnat seniors reprend le 18/09/22 sur des terrains qui sont actuellement en mauvais état.

Pascal TRANQUILLE informe qu'il a été contacté par un journaliste pour avoir son sentiment à ce sujet. Ses propos n'ont pas été relayés malheureusement.

Les terrains sont effectivement une cause supplémentaire de blessure, cependant la corrélation est facile lorsqu'il y a peu de séance d'entraînement et beaucoup de rencontres amicales (non déclarées d'ailleurs). La multiplication des rencontres sans entraînement est également à intégrer dans la constatation des blessures.

Réalisation ce jour des groupes U13 à U19, avec les explications fournies lors des RG pour le déroulement de la saison chez les jeunes.

Tirage du prochain tour de coupe de France le 06/09/22.

---

### **Cyril PAGE, Médicale :**

Il s'étonne de la simplification des mesures médicales pour la prise de licence surtout pour les arbitres mineurs.

---

### **Sylvie SILVESTRE, Secrétaire Générale :**

Elle s'étonne du problème de l'accueil téléphonique au niveau du DSF. Très souvent injoignable.

---

### **Antonio DOS SANTOS, Foot Animation :**

Une réunion commune avec les 4 secteurs est prévue le 12/09/22 afin de réaliser les calendriers et préparer les plateaux pour la 1<sup>ère</sup> phase.

---

### **Alain CRESSON, Vimeu et Formation :**

Il avance le fait d'avoir beaucoup de clubs à gérer en tant que référent dans son secteur.

Le président l'informe que des nouveaux membres vont arriver afin de compléter le Comité Directeur, cela permettra d'alléger les uns et les autres.

Il demande également si les fiches de suivi clubs sont à remplir systématiquement. Pascal lui répond qu'il faut faire remonter les informations et questions pertinentes, et sinon juste faire un retour général.

---

### **Régis PATTE, Ponthieu :**

Il se dit ravi de la présence des clubs lors de la réunion générale du Ponthieu.

---

### **Didier DUTILLEUX, Discipline :**

Il expose la réflexion du fonctionnement de la Commission de discipline pour la saison 2022/2023.

Il demande une dématérialisation des dossiers pour les membres afin que tous aient pris connaissance des dossiers à traiter avant la réunion. Cela permettra de gagner du temps.

Il y aura également plus de sévérité, avec le recours au retrait de points.

Pascal TRANQUILLE souhaite que soit systématisé la suspension ferme de deux matchs pour les licenciés qui ne répondent pas aux sollicitations de l'instance pour les diverses convocations.

---

### **Didier BARDET, Président Délégué :**

Il transmet ses remerciements aux collègues et clubs pour la bonne réception qu'il a reçu lors des différentes réunions générales auxquelles il a participé.

## **Emmanuel BOISSIER, CTD PPF :**

---

Le prévisionnel des actions techniques, Détections, rassemblements et formations, sont établis et sont ou vont être diffusés aux clubs.

Cette saison verra la réalisation de 64 actions techniques dont 24 formations et 8 certifications. Nouvelle avancée avec l'Université avec laquelle un CFF2 spécifique sera mis en place en plus du CFF1.

Le PEFA a également sollicité la Commission pour la mise en place de formation dans son cursus. C'est à définir et mettre en place.

Prochaine réunion le 19/09/22.

Une réunion avec les responsables techniques Jeunes U13 niveau 1 est programmée.

Il avance également que les clubs souhaitent rapidement connaître le cahier des charges à suivre pour la participation en U14 ligue lors de la saison 2023/2024.

Il trouve l'idée du Label Club Partenaire intéressante.

François CLERCQ, Statut des Educateurs :

7 clubs n'ont pas encore donné suite aux diverses sollicitations. Une dernière relance sera effectuée ce 05/09/22 au CTFD lors de la réunion des clubs de D1/D2, ensuite un bilan sera réalisé et acté par la Commission.

## **Pascal TRANQUILLE, Président :**

---

Il explique qu'il a sollicité 6 personnes à coopter au sein du Comité Directeur :

- Aurélien HAMEL, pour le Secteur Santerre
- Joël LEVEQUE et Mickaël SELLIER, pour le secteur Vimeu
- Clément CAILLY pour le Futsal

Il attend encore deux réponses, c'est pour cela qu'il ne précise que les 4 ayant répondu favorablement. Il souhaite que leur soit un bon accueil. Ils seront conviés pour le prochain Comité Directeur.

Ces membres permettront une meilleure répartition des charges de travail de chacun.

Il informe les membres qu'il a sollicité l'Amiens SC pour réitérer l'action des 2.000 places offertes par le club. Il attend un retour, mais c'est en bonne voie.

Il transmet ensuite la sollicitation de Julie TERNISIEN pour la prise en charge par le DSF de son recyclage.

Validation des membres à l'unanimité.

**Le Président :** Pascal TRANQUILLE

**La Secrétaire :** Sylvie SILVESTRE



## ANNEXE1 :

## RÉSULTAT DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SOMME 2021/2022

DÉSIGNATION	BUDGET 30/06/2022	RÉALISE 30/06/2022	30/06/2021 RÉALISE	30/06/2020 RÉALISE	30/06/2019 RÉALISE	30/06/2018 RÉALISE
Ventes tickets club du district	1 200	1 312	1 152	4 029	3 841	3 945
Ventes tickets minimum imposés au club du district	6 000	8 944		5 972	6 571	5 787
Ventes tablettes	-	3 960				3 200
Contribution club participation forfaitaire	6 000	5 693	5 930	5 979	5 302	6 490
Ristournes sur licences Ligue Hauts de France	70 000	71 466	42 232	70 806	74 727	73 647
Dossiers disciplinaires et amendes facturées au Club	115 000	117 262	26 519	51 806	140 429	135 320
Engagement championnat et coupes Club District	70 000	76 060		70 492	77 275	77 937
Recettes matchs finale coupe et homologation tournoi	3 000	3 017		3 500	736,9	2 182
Stages arbitres	1 500	1 963	1 637	255	4 037	3 312
Stages initiateurs/Bons de formation	15 000	20 040	7 995	18 025	11 645	10 786
Indemnité préformation FFF	9 000	8 914	8 819	11 234	10 728	8 626
Subvention Conseil Général	19 000	14 000	22 000	13 500	16 000	16 000
Subvention ANS	26 000	29 500	43 000	50 000	50 500	50 300
Subvention directe Ligue Hauts de France	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
subvention emploi Ligue Hauts de France	35 000	35 000	35 000	42 000	42 000	42 000
Contrat objectif Ligue Hauts de France	38 000	38 696	38 695	39 908	40 636	34 968
Participation Crédit agricole	11 000	11 000				
Subvention FDVA	-	4 900				
Remboursement FFF salaires CTD Disposition FFF					28 662	28 573
Remboursement Ligue Hauts de France salaires	5 000	5 009		7 334	44 000	44 000
Remboursement FFF salaires FAFA CDFA	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	19 000
fonds de solidarité FFF COVID			3 430	64 904		
Autres produits divers, indemnité Journalière et Dons	1 500	1 780	5 455	9 737	8 692	8 787
Produits financiers	1 500	1 770	3 423	2 502	3 435	14 585
<b>TOTAL DES PRODUITS DU DISTRICT DE FOOTBALL</b>	<b>503 700</b>	<b>530 266</b>	<b>315 287</b>	<b>542 123</b>	<b>639 237</b>	<b>639 446</b>
<b>ACHATS D ÉQUIPEMENTS ET RÉCOMPENSES CLUBS</b>	<b>60 000</b>	<b>51 112</b>	<b>36 891</b>	<b>47 945</b>	<b>98 904</b>	<b>87 638</b>
ABONNEMENTS	500	486	481			428
EAU	900	878	350	443	367	291
ÉLECTRICITÉ ET GAZ	5 000	4 756	3 939		4 938	4 149
FOURNITURE DE BUREAU, PRODUIT ENTRETIEN, PETIT MATÉRIEL	11 000	11 017	16 468	6 064	6 166	2 401
IMPRIMES			394		356,4	
LOCATION ET FRAIS IFCOM	900	994	1 053		734	6 816
LOCATION CENTRALE TÉLÉPHONIQUE	1 500	1 445	1 445	1 414	47	1 865
LOCATION PHOTOCOPIEURS	9 400	10 262	9 059	9 059	9 059	12 849
ENTRETIEN BÂTIMENT ET ESPACES VERTS+ BLANCHISSERIE	4 000	6 449	3 139	3 797	5 984	4 481
ENTRETIEN MATÉRIEL DE BUREAU MAINTENANCE INFO	3 000	3 641	1 154	1 920	2 326	1 036
ASSURANCES	2 600	2 523	2 464	2 409	2 298	2 190
STAGES TECHNIQUES ARBITRES ET INITIATEURS	9 000	8 992	7 878	13 194	11 261	9 122
FRAIS DE DÉTECTIONS/SÉLECTIONS + DÉPLACEMENTS	3 500	3 580	1 680	1 300	2 152	752
FRAIS MISE A DISPOSITION PERSONNEL LIGUE HAUTS DE FRANCE	6 500	6 357	3 348			8 085
SPORTS ÉTUDES					3 463	4 083
ACTION POUR LES JEUNES	3 300	3 267			1 528	1 637
PARTENARIAT SALLE DE SPORT	9 000	8 700	9 600		9 600	
HONORAIRES PAÏES ET AVOCAT				4 486	2 948	2 676
HONORAIRES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES	36 000	36 000	35 708	36 000	36 000	36 000
DÉPLACEMENTS TOUTES COMMISSIONS MISSIONS ET RÉCEPTIONS	70 000	67 467	26 988	58 093	79 292	81 530
SOIREE BENEVOLES DISTRICT		10 000				
AFFRANCHISSEMENTS ET DIVERS	1 000	925	1 010	1 027	1 304	1 946
TÉLÉPHONE	4 500	4 507	6 019	6 088	6 875	7 331
TAXES SUR SALAIRES				1 975		
FORMATION CONTINUE	1 000	1 740	961	887,77	2 874	1 590
TAXE FONCIÈRE	4 300	4 201	3 992	3 908	3 788	3 729
<b>SALAIRES BRUTS</b>	<b>181 000</b>	<b>178 547</b>	<b>103 618</b>	<b>142 332</b>	<b>213 371</b>	<b>201 259</b>
<b>Charges sociales patronales</b>	<b>61 000</b>	<b>51 935</b>	<b>17 112</b>	<b>47 386</b>	<b>84 391</b>	<b>85 744</b>
fonds de solidarité FFF COVID 3,5 € PAR LICENCE				64 904		
Fonds de solidarité District COVID 3,5 € PAR LICENCE				64 904		
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 500	8 408	8 431	9 376	11 927	16 980
Provision/créances club en liquidation + Créances ligue	2 500	2 492	4 885	100	4 349	
Autres charges diverses	1 400	1 503	2 764	2 856	6 574	1 594
provision/FC retraite					3 074	29 626
Frais bancaires	2 400	2 473	61	2 032	405,72	1 242
Résultat exceptionnel		8 109				
<b>TOTAL CHARGES DISTRICT DE FOOTBALL</b>	<b>503 700</b>	<b>502 706</b>	<b>310 892</b>	<b>540 101</b>	<b>616 805</b>	<b>619 071</b>
<b>RÉSULTAT NET ANNUEL</b>	<b>-</b>	<b>27 560</b>	<b>4 395</b>	<b>2 022</b>	<b>22 432</b>	<b>20 375</b>

## **ANNEXE 2 :**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE LA SOMME DE FOOTBALL**

**SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 à 10h00**

**A l'Auditorium du CRCA – 500, rue Saint Fuscien à Amiens**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Emargement des délégués de club
2. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Crédit Agricole
3. Ouverture par le Président de district M. Pascal TRANQUILLE
4. Annonce du quorum – Approbation du PV de l'AGE du 24/06/22
5. Approbation du PV de l'AGO du 24/06/22
6. Election de 2 membres au sein du Comité Directeur (Jean François DEBEAUVAIS – Nicolas CAUVIN)
7. Bilan Moral par la Secrétaire Générale
8. Présentation des Résultats financiers de la saison 2021/2022
9. Présentation du Rapport Spécial de l'expert-comptable
10. Présentation du Prévisionnel 2022/2023
11. Approbation du point 7
12. Approbation du point 8
13. Approbation du point 9
14. Approbation du point 10
15. Examen des vœux
  - a. *Vœu AS GAMACHES (engagement en Challenge CRCA jusqu'en R1)*
  - b. *Vœu FR AILLY SUR NOYE (revenir au précédent système d'amende forfaitaire)*
16. Valorisation des Bénévoles : Remise des médailles d'Or
17. Lecture du Palmarès et Remise des Récompenses  
(Champions – Charte du Fair-Play – Meilleur Club de Jeunes)
18. Challenge de l'Arbitrage : Remise des Bons d'Achat
19. Allocution des personnalités
20. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

***Il est rappelé à tous les clubs, que toute absence même excusée en Assemblée Générale entraîne la perte des dotations et/ou récompenses prévues pour les clubs et l'application du barème financier correspondant.***